



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2019 – 03

Mercredi 6 mars 2019

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Mise à jour du cadastre

Dans le cadre de la tournée de conservation cadastrale, M. HUGONNOT, géomètre mandaté par la direction générale des finances publiques, viendra accompagné d'une personne dans la commune de Mesnil-Saint-Loup dans le courant du mois de mars 2019.

Au cours de ce passage, ils effectueront des travaux topographiques de mise à jour de plan et réaliseront des mesures de bâtiments dans différentes propriétés. Si le cas se présente, vous devrez laisser ces 2 personnes entrer dans vos propriétés à leur demande et les laisser procéder à d'éventuelles mesures.

Le maire, Michaël SIMON

Elections Européennes du 26 mai 2019

La date limite de demande d'inscription pour voter aux élections européennes est le samedi 30 mars 2019. Une permanence se tiendra à la mairie de Mesnil-Saint-Loup le samedi 30 mars 2019 de 10h00 à 12h00.

Fleurissement et cadre de vie

Espaces verts et travaux de printemps :

La nature démarre à grande vitesse et avec elle, arrivent à nouveau les travaux de désherbage, de tonte, d'entretien extérieur.

La loi zérophyto (*interdiction d'utiliser produits chimiques notamment le « Roundup »*) continue de s'appliquer. La commune n'a pas utilisé ces produits en 2018 sauf dans l'espace sportif où c'est encore toléré.

L'utilisation de brûlage, d'un produit biocontrôle ainsi que pioche, binette et arrachage manuel a permis de laisser notre village dans un état de bon entretien souvent remarqué par les visiteurs.

Chacun doit donc contribuer, comme la loi l'exige, à soigner ses abords de propriété (*tonte, désherbage, balayage*).

Par avance nous remercions toutes celles et ceux qui vont œuvrer dans ce sens.

Bordures et espaces fleuris :

Le fait de ne plus utiliser de produits désherbants et avec les hivers moins rigoureux, certaines plantes reprennent place en bordure de maison (*soucis, sédums, lilas d'Espagne*) ; des bordures végétalisées sont parfois soigneusement agencées par les riverains qui, ainsi, mettent en valeur l'espace public.

Le bon sens voudrait que les voitures ne roulent pas sur ces espaces et que les piétons les contournent.

De même pour toutes les nouvelles plantations faites autour de l'église, sur la rue de la Goguette et vers la mairie.

Utilisez les places de stationnement prévues, ne descendez pas de votre voiture dans un massif, n'écrasez pas les rosiers, nos espaces verts n'en seront que plus jolis.

Mme Valérie GATOUILLAT-VELUT-Velut

Adjointe en charge de commission Cadre de vie/Espaces verts

Objet trouvé

Trouvé le 9 février 2019 vers 15h00 12 rue des Buchettes, un trousseau de 2 clés avec télécommande 4 boutons XTEL-100. Disponible au secrétariat de mairie pendant les heures de permanence.



Déchets verts – Reprise des permanences.

Le dépôt de déchets verts situé zone artisanale rue du Pré-haut (*vers la benne à verres et le conteneur à vêtements « Le Relais »*), réouvrira à partir du lundi 11 mars 2019 de 18h00 à 19h00.

Rappel des consignes pour un bon fonctionnement :

- Respecter les heures d'ouverture, ne pas jeter de végétaux par-dessus la clôture.
- Ne déposer que des branchages (*5 à 7 centimètres de diamètre*), pas de feuilles ni gazon qui favorisent le pourrissement de tout le tas et empêchent son broyage à l'automne.
- Service proposé et financé par la municipalité de Mesnil, **réservé aux particuliers habitant Mesnil Saint**

Loup.

- Venir avec son matériel et sa main d'œuvre pour déposer ses végétaux (*fourche, etc...*)
- Votre nom et numéro de voiture sera enregistré par l'employé municipal.
- Cette année, il n'y a pas de mulch et compost disponible.

La municipalité se garde le droit de fermer le dépôt au moindre écart constaté

Dépôts de déchets dans l'environnement

L'article L. 541-3 I du Code de l'Environnement rappelle que l'autorité titulaire du pouvoir de police doit intervenir lorsque des déchets sont abandonnés ou gérés contrairement aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de prévention et de gestion des déchets.

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales stipule clairement que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Chaque Maire a la possibilité de mettre en demeure tout contrevenant responsable d'un dépôt sauvage de déchets, de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

A défaut d'un accord amiable, il appartient au Maire de mettre en demeure le responsable d'effectuer les opérations nécessaires et le cas échéant de faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites.

Le maire, Michaël SIMON





RELEVÉ DES COMPTEURS

Veillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

08 et 11/03/2019

Nous pourrions ainsi vérifier le bon fonctionnement de votre ou vos compteurs et transmettre vos consommations réelles à votre fournisseur.

En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire INSIEMA lors de son passage. Vous pouvez alors nous les communiquer :



Soit en appelant le serveur vocal au
N° indigo 0820 333 433

(0,118 euro TTC/minute)



Soit en nous renvoyant la carte T par courrier



Soit par internet sur les sites

Pour l'électricité

<http://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>

Pour le gaz

<https://www.grdf.fr/particuliers>

Choix : Relever mon compteur en ligne

Service de garde

- Médecin : 15 (pour le nom du médecin de garde) - Pharmacie : 15 (pour obtenir la pharmacie de garde)
- Gendarmerie : 17 (ou Estissac 03.25.40.40.11) - Pompiers : 18 ou 112

Comité des fêtes de Mesnil-Saint-Loup - chasse aux œufs

Le comité des fêtes organise une chasse aux œufs le lundi 22 avril 2019.

Une feuille d'inscription arrivera avec l'infomesnil du mois d'avril. Réservez votre après-midi.



Informations diverses

Dame nature - Samedi 23 mars 2019



DAME NATURE PROPRE



L'ACM vous invite à participer à l'opération « Dame Nature propre »

Samedi 23 mars 2019

RDV à 14h au four à pain

Place de la mairie

Départ de Mesnil Saint Loup

Il s'agit de **ramasser tous les débris** sur les bords des 5 routes qui conduisent à Mesnil, mais aussi aux abords de toutes les rues du village. Cela représente plusieurs centaines de kg de déchets !

Si nous sommes nombreux, alors ce sera plus léger.

**Retrouvailles avec la commune de Faux Villecerf
Suivi d'un goûter à 16h30 à Faux-Villecerf
(place de la mairie)**



N'oubliez pas vos **gilets jaune** pour la sécurité et une **paire de gants** pour l'hygiène. Cet après-midi là, nous aurons le soutien des pompiers pour renforcer la sécurité sur les routes du village. Ne soyez pas étonné de voir les gyrophares tourner !

Venez nombreux

Michel BECARD et l'ACM

Remerciements

Du fond du cœur, nous vous disons merci. A vous qui, par votre présence, vos fleurs, vos pensées, et par vos écrits réconfortants avez voulu témoigner votre soutien, votre amitié ou votre affection, lors du décès de Madame Renée SIMON le 18 février dernier.

Famille SIMON Jean et Renée, 5 chemin rouge





8 rue de la Gouette
10190 MESNIL ST LOUP
☎ : 03.25.40.45.73
www.stloup.fr



PORTES OUVERTES

Nous sommes à votre écoute.

Nous accompagnons votre enfant de la maternelle à la 3ème.



Samedi 23 mars 2019

De 9h à 12h



www.stloup.fr



http://sites.apel.fr/multisites/stloup_10/

INPS

Ne pas jeter sur la voie publique

Paroisse

Mercredi 06 mars 2019 : Messe à 19h à Pâlis : Mercredi des Cendres - Messe en famille

Dimanche 10 mars 2019 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup: 1er dimanche de carême - Repas des anciens

Dimanche 17 mars 2019 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 24 mars 2019 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien

Lundi 25 mars 2019 : Messe à 19h30 à Mesnil-Saint-Loup : Annonciation du Seigneur

Dimanche 31 mars 2019 : Messe à 10h30 à Pâlis

La paroisse

Vide grenier des pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise son 10ème vide grenier à Mesnil-Saint-Loup le dimanche 12 mai 2019 de 7h00 à 18h00.

1€ le mètre pour les particuliers

Réservations et emplacements au 03.25.40.49.35 - M. Jean-Luc VELUT

Petites annonces

Vends :

- 1 Motoculteur marque MOTOSTANDARD avec fraises et roues. Prix 100 €

- Barres de toit pour véhicule KANGOO, état neuf jamais utilisés. Prix : 80 €

S'adresser à M. Joël SIMON, 7 Route de Palis à Mesnil-Saint-Loup. Tél : 06.87.45.62.70

**** Prochain infomesnil : mercredi 3 avril 2019 ****

